

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 15 JUIN 2026

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ajournée des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
 M. Pierre-Marc Boulianne
 M. Paul Choquette
 M^{me} Valérie Dufour
 M. Guy Brisson
 M. Guillaume Lavoie
 M. Philippe Roy

ABSENCES :

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2026-06-233

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- 01. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- 02. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 03. Administration :**

- a) Adoption du règlement 649 modifiant le règlement 633, décrétant le prolongement de la rue Gauthier ainsi qu'une dépense et un emprunt ;

04. Période de questions :

- a) _____ ;
- b) _____ ;
- c) _____ ;

05. Levée de la séance

Administration générale :

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 649

RÈGLEMENT 649 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 633
DÉCRÉTANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE GAUTHIER
AINSI QU'UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT

À UNE SÉANCE ordinaire ajournée du conseil municipal de la
Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue
le 15 juin 2026 à 17 15 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à
laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Paul Choquette, conseiller, donne avis par la présente qu'il sera
soumis lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 633
décrétant le prolongement de la rue Gauthier ainsi qu'une dépense et un
emprunt.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce
règlement lors de son adoption.

RÉSOLUTION 2026-06-235

Dépôt du projet de règlement 649 modifiant le règlement 633
décrétant le prolongement de la rue Gauthier ainsi qu'une dépense et
un emprunt

Le conseiller, M. Guillaume Lavoie, donne avis que le « Règlement 649
ayant pour objet de modifier le règlement 633 décrétant le prolongement de
la rue Gauthier ainsi qu'une dépense et un emprunt », lequel sera présenté
pour une adoption à une séance ultérieure.

Un Projet du règlement intitulé « Règlement 649 ayant pour objet de
modifier le règlement 633 décrétant le prolongement de la rue Gauthier
ainsi qu'une dépense et un emprunt » sera présenté pour une adoption à
une séance ultérieure, est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2026-06-236

Auscultation de l'état des chaussées du réseau routier

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de la TECQ 2024-2028, un nouveau plan d'intervention doit être réalisé et l'auscultation de l'état des chaussées du réseau routier doit être réalisée;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Bélanger de la FQM a préparé un appel d'offres sur invitation pour la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois propositions :

Groupe Trifide inc.	7 286,97 \$ taxes non incluses
AtkinsRéalis Canada inc.	7 565,00 \$ taxes non incluses
Englobe corp	7 960,00 \$ taxes non incluses

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par M. Éric Bélanger d'accepter l'offre de services de Groupe Trifide inc. comme plus bas soumissionnaire;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de Groupe Trifide inc. au montant de 8 378,20 \$ taxes incluses, le coût étant approprié à même les travaux de la TECQ 2024-2028.

Résolution 2026-06-237

Achat de terrain

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du prolongement de la rue Gauthier, la Municipalité de Sacré-Cœur désire se porter acquéreur d'une partie du lot 4 701 294 propriété de M. Jérôme Gauthier et Mme Annick Gauthier ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat est au montant de 125 000,00 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la proposition d'achat au montant de 125 000,00 \$ payable à même le surplus non affecté ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser madame le maire Lise Boulianne et monsieur Jeannot Lepage à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents cadastraux ainsi que l'acte de vente devant notaire.

Résolution 2026-06-238

Ajournement de la séance du conseil municipal

IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit ajournée au jeudi 18 juin 2026 à 17 h 15.

RÉSOLUTION 2026-06-239

Levée de la séance

Il est proposé par M., Philippe Roy que la séance soit levée à 17 h 15.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE
TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.

Lise Boulianne, maire